PARLEMENT PROVINCIAL.

Suite.

M. LAUZON.

Vendredi, après un court discours de M. Sirett, le député de Saint-Boniface est monté à la tribune.

On n'est pas bien fixé sur la langue dans laquelle il s'est exprimé, les Anglais pensent que c'est en français, et les Français croient que c'est en anglais; en somme, ni les uns ni les autres n'ont guère compris son affreux charabias.

Il ne s'en est guère aperçu, le pauvre! et il est descendu de la tribune persuadé d'avoir conquis les palmes de l'éloquence. Heureuse inconscience!

Comment se reconnaître dans le tissu d'extravagances qu'il a débitées avec son aplomb ordinaire, devant une assemblée doucement hilare!

M. Lauzon rejette toute *acquaintance* avec H. John Macdonald; il est maître et souverain en son comté et n'a besoin de l'aide de personne pour y faire ses affaires.

Et tant qu'il sera là, on n'arrivera pas à faire croire au bon bon peuple de son comté, les histoires dont on a berné le peuple de Québec. (Saluez, MM. de Québec).

Il se plaint ensuite amèrement que le gouvernement fasse de la politique dans la distribution des subventions, car le gouvernement a déclaré à plusieurs pétitionnaires qu'ils n'auraient rien s'ils venaient avec M. Lauzon! (Le ministre est bien excusable!)

Là-dessus, l'hon. M. Watson, lui repond simplement que les deux dernières subventions accordées, l'ont été à MM. Roblin et Lauzon, qui ne passent point pour des libéraux bien ardents!

L'on trouvera ailleurs les autres parties notoires de ce discours.

Pour finir, M. Lauzon adjure la Chambre de remettre en vigueur l'usage de la langue française dans les débats et les impressions du gouvernement, parce que, dit-il, le Premier Ministre du Dominion est Canadien-Français.

Si, après un argument aussi convaincant, la Chambre n'a pas voté, à l'unanimité, cette réforme, c'est probablement par peur d'entendre M. Lauzon discourir en français!

Et franchement on ne saurait la blâmer.

Nouvelles Locales.

M. Achille Baudry, frère de M. D. Baudry de St-Eustache, vient d'être élu maire de la municipalité de la Pointe-aux-Trembles, P. Q., pour la 12ième fois. Voilà qui fait honneur tout à la fois aux mérites de M. Baudry et à la sagesse de ses électeurs.

Le bruit a couru que la gallerie des Photo-Timbres allait quitter Winnipeg; cette rumeur est fausse et ne repose sur aucun fondement, car la gallerie s'est établie à Winnipeg d'une manière définitive.

Le conseil exécutif de l'association libérale provinciale se réunira, désormais, les 1er et 3ième mardis de chaque mois.

M. McRan, le tailleur bien connu, a transporté son magasin au coin de l'avenue du Portage et de la rue Forth.

On demande des agents et dépositaires pour la vente de spécialité médicale Polynice Oil, admise et en usage dans les hôpitaux. Ecrire à S. Magnant, agent général pour le Canada, Saint-Gérôme, P. Q.

Obituaire.

Un douloureux événement a jeté la consternation dans une des familles les plus estimées de la province. Le cadavre de M. H. Guilbault, marchand à Fannystelle, vient d'être découvert dans la prairie, à 16 milles au Sud de Fannystelle.

Dans la soirée de samedi, M. Guilbault est parti de Starbuck pour rentrer chez lui, à Fannystelle; on se souvient de cette tempête terrible qui faisait rage, cette soirée-là. Il s'est trompé de chemin, a suivi un chemin de foin et lorsqu'il s'est aperçu de sa méprise, il a voulu, sans doute, regagner son domicile à pied ne pouvant faire marcher ses chevaux dans la neige et contre le vent.

On n'a retrouvé son cadavre que cinq jours après malgré les recherches incessantes de presque toute la population de Fannystelle et de Starbuck.

Les obsèques ont eu lieu à Fannystelle, au milieu d'une affluence considérable, car le défunt était universellement aimé et estimé.

Nous prions la famille d'accepter nos sincères compliments de condoléance.

La Compagnie du Chemin de Fer ET DU Canal du Lac Manitoba

HORAIRE—A partir de Mardi, 13 Dec., 1898.

Allant au Nord. Lisez en descendant. — Allant au Sud. Lisez en montant.

Vendredi	Lundi		STATIONS.		Mardi	Samedi
		10 40	Portage la P	16 30		
		11 10	Macdonald	15 55		
		11 30	Westbourne	15 30		
		11 58	Woodside	15 00		
		12 25	Gladstone	14 30		
13 05	13 05		Gladstone Jct		14 10	14 10
13 31	13 31		Ogilvie		13 42	13 42
14 00	14 00		Plumas		13 20	13 20
14 41	14 41		Glenella		12 30	12 30
15 15	15 50		Glencairn		12 05	12 05
15 51	15 51		Elliot		11 25	11 25
16 25	16 25		Laurier		10 51	10 51
16 50	16 50		Makinak		10 28	10 25
17 20	17 20		Ochre River		10 00	10 00
18 00	18 00	A	Dauphin	D	9 15	9 15
19 30	19 30	D		A	9 45	9 45
20 02	20 02		Valley River		7 13	7 13
20 25	20 25		Sifton		6 50	6 50
	20 30		Sifton Jct		6 45	
20 30	20 30		Sifton Jct			6 45
20 58			Fork River			6 10
21 35		A	Winnipegosis	D		5 30
	21 20		Ethelbert		6 00	
	21 54		Garland		5 26	
	22 30		Pine River		4 54	
	23 00		Sclater		4 25	
	23 30	A	Cowan	D	4 00	

D. B HANNA, Superintendent.

WINNIPEG.



Nord-Ouest Canadien.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair, des terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme audessus de 18 ans en raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes.

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office de terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complétes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secrétaire du Départeme de l'Interior, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N.B.—A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

LA PROVINCE DE

MANITOBA

Offre des avantages exceptionnels aux colons:—soit comme journalier, comme crémier, comme éleveur des bestiaux ou comme cultivateur.

Il n'y a jamais eu un temps plus opportun que le présent pour venir s'établir au Manitoba.

FAITS IMPORTANTS.

Il y a 25 ans, les principaux produits de Manitoba, étaient les fourrures des bêtes sauvages. Aujourd'hui les produits consistent en blé, bestiaux, beurre et fromage.

EN 25 ANS

La population s'est élevée de 12,000 âmes à 200,000; les terres en culture, de 10,000 âcres à 2,000,000; le nombre des écoles de 16 à 982.

Même durant les dix dernières annés; les resultats ne sont pas moins remarquables; comme peut le faire voir le tableau suivant:—

	1885.	1895.
Blé......	7,429,440 minots.	41,776,038 minots.
Avoine..	6,364,253 „	22,555,733 „
Orge....	1,113,481 „	5,645,036 „
Total	14,907,184	59,975,807

Augmentation dans dix ans, 45,068,623 minots.

La superficie en culture, pour le blé, l'avoine et l'orge était:—

En 1885	566,228 âcres.
" 1895	1,722,733 âcres.

Augmentation, 1,156,525 acres.

La Province a un systéme municipal, qui est simple, économique et effectif. Les taxes, dans toutes les parties, sont conséquement réduites au minimum.

Des terrains peuvent être achetés, dans les différentes localités, avec des termes de paiement trés faciles à des prix variant de $2.20 de l'âcre en augmentant. On peut encore obtenir des homesteads gratis, dans quelques parties de la Province.

On peut aussi obtenir, toutes les informations désirées, ainsi que des cartes, etc., en en faisant la demande à—

THOS. GREENAWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration, Winnipeg, Man.

Ou à W. D. SCOTT, Agent d'Immigration pour Manitoba,
No. 30, Rue York, Toronto, Ont.

A. F. MARTIN, D.L.S.C.E., Propriétaire-Editeur, Winnipeg.